

ARRÊTE N°2023-024

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature
à Monsieur Philippe CLEMENT, 5^{ème} adjoint**

Madame la Maire de Saint-Sauveur-Villages,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022.01.002 fixant le nombre d'adjoints à 5 ;

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et de signature soit assuré par les adjoints au Maire ;

CONSIDERANT que Monsieur Philippe CLEMENT a été élu cinquième adjoint le 9 mars 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe CLEMENT, cinquième adjoint au maire pour intervenir dans les domaines suivants :

- Entretien et construction des bâtiments communaux
- Entretien et création des espaces publics
- Finances

Article 2 : Cet arrêté entraîne délégation de signature de tous les documents relevant de ce périmètre. Dans ce cas, la signature sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par Madame la Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte sans délai de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Madame la Comptable publique.

Fait à Saint-Sauveur-Villages, le 13 mars 2023

La Maire,



Madame la Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.